

g/a S.C.41.103.2 (12)

FIV

AFF/MET - 372.39 Kae/de

N o t e au dossier

Entretien du Conseiller fédéral Stich et du Président Lusser avec le Ministre français de l'économie et des finances Bérégovoy et avec le Gouverneur de la Banque de France de Larosière concernant l'adhésion de la Suisse aux Institutions de Bretton Woods (Paris, 8 mars 1990)

Le Conseiller fédéral Stich, le Président Lusser et l'Ambassadeur Jagmetti ont eu sur le sujet précité le 8 mars 1990 un entretien suivi d'un déjeuner avec le Ministre français de l'économie et des finances Bérégovoy et le Gouverneur de la Banque de France de Larosière dans le décor néo-babylonien du nouveau ministère de l'économie et des finances. Ont assisté également à cette rencontre du côté français MM. Samuel-Lajeunesse et Autheman, du côté suisse, le soussigné ainsi que Madame Dubois de la BNS et Martinelli de l'Ambassade de Suisse à Paris.

Pour commencer, CF Stich informe son collègue que le Gouvernement suisse se prononcera dans quelques jours sur le contenu du rapport concernant le blanchissage de fonds élaboré par la "Task force" du Groupe des 15 et qu'il pourra ainsi répondre prochainement à sa lettre. CF Stich se félicite de la coopération qui s'est instaurée en la matière au sein du Groupe des 15 et exprime le voeu que les travaux puissent se poursuivre dans ce cadre. Puis il expose l'objet de sa visite en expliquant en particulier pourquoi la Suisse considère qu'il est indispensable et légitime pour elle de siéger dans les conseils des Organisations de Bretton Woods. Il termine en indiquant que la Suisse souhaite recevoir au FMI

une quote-part de l'ordre de 2 milliards de DTS et en exprimant l'espoir que la France, qui entretient des relations particulièrement étroites avec la Suisse, pourra apporter son soutien à notre pays.

Le Ministre Bérégovoy se déclare heureux de la visite du CF Stich et rappelle celle qu'il avait faite à Berne en 1985. Il partage la satisfaction du Conseiller fédéral Stich sur le résultat des travaux de la "Task force", plusieurs gouvernements auraient déjà répondu de façon positive à sa lettre. Quant à la France, elle légiférera ce printemps encore en la matière. Le Ministre Bérégovoy poursuit en disant que la France ne peut être que favorable à l'intention de la Suisse d'entrer dans les Institutions de Bretton Woods. Tout arrive enfin. Votre pays a toujours apporté une grande importance à la coopération internationale dans différents domaines. Un resserrement de la coopération est particulièrement nécessaire au plan monétaire, dans l'intérêt des relations commerciales. Le Ministre Bérégovoy regrette que la Suisse ne présente pas simultanément une demande d'adhésion à l'ONU, car on pourrait croire qu'elle n'agit que par intérêt.

Selon le Ministre Bérégovoy l'initiative suisse présente trois aspects, à savoir la demande d'adhésion, la quote-part et la possibilité de siéger dans les conseils des Institutions de Bretton Woods. En ce qui concerne la demande d'adhésion, la France y est entièrement favorable. Cette demande va déclencher la création d'un comité spécial chargé de la traiter.

Quant à la quote-part, son niveau est à négocier. A la demande de son ministre, Samuel-Lajeunesse précise que la détermination de la quote-part se fonde sur une multiplicité de critères et qu'il existe en outre une large marge de négociation. Avant de poursuivre la discussion le Ministre Bérégovoy voudrait que la Suisse expose ses idées en ce qui

concerne la forme de sa participation. Dans quel cadre géographique voulez-vous vous situer? Quels pays souhaitez-vous avoir dans votre groupe? La Bulgarie, la Tschécoslovaquie? D'autres pays encore comme la Pologne, la Roumanie, la Hongrie? Cela sera plus difficile puisque ces pays sont déjà intégrés dans des groupes existants.

CF Stich insiste sur le fait que la Suisse souhaiterait obtenir la création d'un vingt-troisième siège et qu'elle ne veut porter préjudice à aucun pays. Elle s'est abstenue jusqu'ici de prendre des contacts avec des candidats potentiels, dans l'idée qu'elle devait d'abord sonder les pays du Groupe des Dix en ce qui concerne la détermination de la quote-part et la possibilité d'un nouveau siège.

S'agissant de la détermination de la quote-part, Samuel-Lajeunesse, appelé à se prononcer par son ministre, déclare qu'elle pourrait être supérieure à celle de la Chine.

Le Ministre Bérégovoy donne ensuite la parole au Gouverneur de Larosière pour traiter la question du siège. Selon de Larosière, du moment que la Suisse souhaite siéger dans les conseils d'administration des Organisations de Bretton Woods, il n'y a pas d'autre solution que de créer un vingt-troisième siège. Il est en effet hautement improbable que l'on puisse amener d'autres pays à faire des sacrifices. Sans vingt-troisième siège, la Suisse fera tomber le maillon le plus faible, à savoir le groupe d'Afrique occidentale francophone, qui compte vingt-cinq pays. J'avais vu venir ce danger lorsque j'étais directeur général du Fonds et que la Chine a fait acte de candidature. J'avais donc veillé à l'époque que la Chine obtienne un siège supplémentaire. Cela ne sera pas facile pour la Suisse, car cela demande une majorité qualifiée de 85 % et cela pourrait éveiller d'autres appétits. Mais c'est probablement le seul moyen pour votre pays d'entrer dans les conseils d'administration. Il faudra

user de persuasion notamment envers les Etats-Unis et peut-être aussi d'autres pays importants, notamment parmi les pays en développement. De Larosière est convaincu, quant à lui, que cela ne réduit pas l'efficacité du conseil. Lors de la création du siège chinois, l'engagement avait été pris de ne pas faire disparaître le groupe d'Afrique occidentale.

Il s'agit de réactiver cet engagement. CF Stich confirme que la Suisse n'a nullement l'intention de faire tomber un groupe de pays en Afrique ou ailleurs. Le Ministre Bérégovoy résume la position de la France en disant qu'elle est en faveur de l'entrée de la Suisse, qu'elle la soutiendra pour l'obtention d'un quota adéquat et pour la création d'un vingt-troisième siège. Mais il ajoute que si un vingt-troisième siège ne pouvait pas être créé, elle devrait s'opposer à la Suisse. Il conclut en disant qu'il faudrait vraiment que les autorités monétaires internationales acceptent l'évidente nécessité de la création d'un siège pour la Suisse et qu'il y aurait intérêt pour elle à se lier avec la Bulgarie et la Tschécoslovaquie.

Au cours du déjeuner qui a suivi, les entretiens ont porté sur les conséquences économiques et monétaires de la réunification allemande ... et sur le dernier ouvrage de Jean Ziegler.

13.3.1990

EIDG. FINANZVERWALTUNG
 Wahrung, Wirtschaft, Tresorerie
 372.39/kae/dv

Bern, 9.3.1990

Aufzeichnung

Gesprach der BWI-Delegation mit dem franzosischen Wirtschafts- und Finanzminister und dem Gouverneur der Banque de France (Paris, 8.3.1990) / Versuch einer Auswertung

1. Die schweizerische BWI-Delegation wurde im babylonisch anmutenden neuen Finanzministerium theatralisch und mit einer Spur Ueberheblichkeit vom franzosischen Wirtschafts- und Finanzminister Beregovoy und Gefolge empfangen. Es machte B. offenbar Spass, des Gesprach mit etwas "suspense" zu wurzen.
2. Schliesslich fiel aber seine Antwort auf das schweizerische Anliegen klar aus:
 - i) Frankreich begrusst die schweizerische Absicht, den BWI beizutreten;
 - ii) Franzosischerseits ist man der Auffassung, dass die Schweiz eine angemessen hohe Quote erhalten sollte. (Nachdem er auf die Verschiedenartigkeit der Bemessungskriterien und auf den vorhandenen Handlungsspielraum hingewiesen hat, meinte Beregovoy's Berater Samuel-Lajeunesse, dass die schweizerische Quote uber derjenigen Chinas (2,39 Mrd SZR) liegen konnte);
 - iii) Frankreich will aber unter allen Umstanden vermeiden, dass die Bestrebungen der Schweiz um eine Einsitznahme in den Exekutivraten der BWI der westafrikanischen, franzosischsprechenden Landergruppe (oder vielleicht Belgien) zum Verhangnis werden. Frankreich wird deshalb die Schaffung eines 23. Sitz fur die Schweiz tatkraftig unterstutzen. Gelingt es der Schweiz aber nicht, die qualifizierte Mehrheit (85 %) der Stimmen fur die Schaffung dieses 23. Sitz zu gewinnen, wurde sich Frankreich aus den erwahnten Grunden gegen unser Land wenden;
3. Minister Beregovoy und Notenbankgouverneur de Larosiere liessen der schweizerischen Delegation gegenuber durchblicken, dass sie sich besonders bemuhlen sollte, die Vereinigten Staaten von der Opportunitat eines 23. Sitz zu gunsten der Schweiz zu uberzeugen. Alle Mitgliedlander bzw. die Leiter der verschiedenen Landergruppen seien ebenfalls in diesem Sinne zu bearbeiten.
4. Es scheint uns dringlich abzuklaren, ob der Entscheid, einen 23. Sitz fur unser Land zu schaffen, vor oder zusammen mit der Festsetzung der schweizerischen Quote getroffen werden kann und soll.

Kopie: DC und Mitgliedern der BWI-Delegation